

Observation n°257 du 15/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis opposé à ce projet en raison de son impact sur la santé humaine.

Les défenseurs de l'éolien mettent en avant l'absence d'études sur le sujet. Le site Energie Vérité (www.energieverite.com) renseigne sur un colloque qui s'est tenu en novembre 2018 « Santé, Infrasons & Éoliennes ». Il dénonce ces risques pour la santé à partir de plusieurs études à travers le monde. Depuis l'actualité a ouvert les yeux aux téléspectateurs français avec les problèmes dénoncés par plusieurs éleveurs dont les exploitations sont situées à proximité d'usines éoliennes, de transformateurs, ligne à haute tension Ils évoquent ce qu'ils ressentent et les pertes qu'ils subissent : mortalité du bétail, malformation, production laitière de mauvaise qualité et en baisse.. Une association a même été créée l'ANAST (Association Nationale Animaux Sous Tension) pour soutenir les éleveurs. Cette atteinte à la santé des riverains a été confirmée par le jugement de la Cour d'Appel de Toulouse daté du 8 juillet 2021. Cet arrêt a été rendu définitif le 3/2/22 par le désistement des requérants qui avaient formés un pourvoi en cassation. Les plaignants qui avaient déménagé, ont été indemnisés. Le simple respect des humains et le principe de précaution doivent aboutir à refuser ce projet.